

Demander l'accès à vos données personnelles

Un modèle clair pour savoir quelles données une organisation détient à votre sujet et comment elles sont utilisées.

Quand utiliser cette fiche ?

Vous souhaitez comprendre les données enregistrées par une entreprise, une administration, une association, une plateforme ou un employeur.

Les étapes utiles

1. Repérez l'adresse de contact ou le délégué à la protection des données (DPO) dans la politique de confidentialité.
2. Formulez votre demande par écrit et gardez une copie datée.
3. Précisez le compte, le service ou la période concernés, sans envoyer de données superflues.
4. Attendez la réponse. En règle générale, l'organisation dispose d'un mois, avec des nuances selon le dossier.

À retenir

Conservez vos demandes et les réponses reçues. Ne transmettez que les informations nécessaires pour identifier votre dossier.

Modèle à adapter

Copiez ce texte dans un e-mail ou un courrier. Remplacez les éléments entre crochets et adaptez-le à votre situation.

Objet : exercice de mon droit d'accès — données personnelles

Madame, Monsieur,

Je vous demande de me confirmer si vous traitez des données à caractère personnel me concernant. Si oui, je souhaite recevoir une copie des données ainsi que les informations utiles sur les finalités, catégories de données, destinataires, durée de conservation et source éventuelle des données.

Mon compte / service concerné : [à compléter].

Je peux fournir les éléments nécessaires pour vérifier mon identité par un canal sécurisé.

Je vous remercie de me répondre par écrit.

Nom, coordonnées, date et signature.

Avant l'envoi

- Ai-je indiqué l'organisation concernée et le bon compte ?
- Ai-je conservé la preuve d'envoi ?
- Ai-je évité de joindre une copie complète de carte d'identité sans nécessité ?

Important

Cette fiche donne des repères généraux pour agir. Elle ne remplace pas un conseil juridique adapté à votre situation.

Sources et repères

Cette fiche s'appuie sur des références belges et européennes officielles. Vérifiez toujours les informations les plus récentes avant une démarche.

- Autorité de protection des données (Belgique), *Quels sont mes droits ?* et pages pratiques :
<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/quels-sont-mes-droits>
- Commission européenne, *Information for individuals*, RGPD : droits d'accès, rectification, effacement, opposition, portabilité et décision automatisée :
https://commission.europa.eu/law/law-topic/data-protection/information-individuals_en

Pour aller plus loin

Le dossier **Vos données, vos droits** sur droitdesavoir.be regroupe ces fiches et les repères pratiques pour choisir la bonne démarche.

Document mis à jour le 11 septembre 2026

Droit de Savoir ASBL — ressource informative téléchargeable.